

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FIN DE FORMATION (Article L 6353-1 du Code du Travail)

Je soussignée, Cécile Neuville, représentant légal de l'organisme de formation ZenPro SARL - Déclaration d'activité 91 34 07679 34 auprès du Préfet Occitanie - certifie que **Laure ARBOGAST** a suivi la formation : « **Animer des parties de Jeu du Tao** » du 03/10/2022 au 07/10/2022 ; soit 12 heures de formation en totalité.

Nature de l'action : (article L 6313-1 du Code du travail) :
action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Equipe pédagogique : Anne-Laure Dabo, Cécile Neuville et Benoit Neuville

Lieu du stage : Formation Ouverte à Distance (FOAD) sur la Plateforme de formation E-learning du Centre de Formation ZenPro

Objectif de la formation : Maîtriser le protocole d'animation d'une partie de Jeu du Tao et intégrer ce protocole dans sa pratique professionnelle

Compétence 1 – Maîtriser le protocole d'animation d'une partie de Jeu du Tao

à acquérir en cours d'acquisition acquis

Compétence 2 – Intégrer ce protocole dans sa pratique professionnelle

à acquérir en cours d'acquisition acquis

Fait à Montpellier, le 10/10/2022

Cécile Neuville,
Dirigeante du Centre de Formation ZenPro



Centre de Formation ZenPro
SARL ZenPro - SIRET : 524 221 868 00010
240 rue de la Cadoule 34070 Montpellier
+33 (0)6 42 22 01 26 / contact@zenpro.net
www.zenproformation.com